



JOURNAL OFFICIEL

HEBDO F@OT 21

N° 11

JOURNAL DU 17 OCTOBRE 2020

COORDONNEES CLUBS



Votre club doit être joignable par téléphone pour tout contact.

Il s'avère que pour de nombreux clubs, aucun numéro n'apparaît sur le site du District. La raison étant que sur Footclubs, les numéros de téléphone des personnes sont mis en « non diffusable » par défaut.

Nous demandons à chaque club de faire rapidement le nécessaire afin que le numéro du secrétaire et/ou correspondant pour le club soit accessible.

AGENDA

PROCES VERBAUX

COMITE DIRECTEUR

PV N°29 CD/5

REUNION DU : 14 septembre 2020 par visioconférence et en présentiel

Présidence : Monsieur DURAND Daniel

Présents : Mesdames DUCREUX Elodie – MOITON Marie-Pierre – STORNO Pascale – TILLOL Pauline (en visio) – URBANIAK Nathalie, Messieurs AUCAIGNE Patrick – AZZOUN Faouz – BOTTOU Yves-Patrick – BRUNEL Nicolas – DEGAND Frédéric – DUPIN Yannick – EL IDRISSEI Mourad – FAORO Pascal – GIANNINI Eric – GUYON Dominique – THIBERT Jérôme – VALOT Noel.

Invitée : Madame SEURAT Peggy (en visio), Monsieur CALZADA Gaëtan (en visio).

Excusés : Mesdames CHAPON Agnès – CHARDON Delphine, Monsieur PAGANT Jean – Marie.

Absents non excusés : Messieurs ABBEY Joël – MEROT Baptiste.

Début de séance à 18h40.

I – Présentation du club du Val de Norge F.C.

Dans la volonté de délocaliser les Comités Directeurs dans le Département, il a été demandé au Président du club accueillant de présenter son club en ouverture de réunion.

Monsieur Emmanuel Blanc, Président du Val de Norge F.C. a présenté son club.

II – Approbation du Procès-Verbal du Comité Directeur du 24/08/2020

Réunion du Comité Directeur du 24/08/2020 : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président regrette de ne pas communiquer le procès-verbal de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, car non parvenu ce jour. Il sera envoyé aux membres du Comité Directeur dès que possible, et mis en ligne sur le Site internet.

III – Présentations, Commissions et Feuille de Route 2020 – 2024

Présentations

- Un tour de table a été effectué pour que chaque membre puisse se présenter et indiquer sa fonction. Les coordonnées de chacun ont pu être vérifiées et un document officiel synthétisant ces données sera envoyé à chaque élu.
- Des photos individuelles et une photo collective ont été effectuées afin de mettre à jour le Site du District.

Prise de parole

- Daniel Durand, Président, a rappelé les règles qui seront reprises dans la Charte de Déontologie. Les Elus travaillent pour le District et non pour le club où ils sont licenciés. La solidarité, l'assiduité, la rigueur et l'exemplarité résumant son allocution d'introduction.
- Nicolas Brunel, Secrétaire Général, a présenté sa vision pour sa fonction. Un Secrétaire Général doit tout savoir et travailler en confiance avec toutes les personnes concernées par le District de Côte d'Or. Il sera le lien entre les Elus et le Secrétariat.

Feuille de Route :

- Une feuille de route reprenant toutes les commissions et le rôle et les objectifs de celles-ci a été mise en place et présentée à tous les Elus. Elle sera modifiée et enrichie en collaboration avec tous les acteurs du Comité Directeur.
- La structure du District s'appuiera sur sept pôles, pôles composées de diverses commissions, et coordonnées par un Coordinateur :
 - o La Présidence
 - o Pôle Sportif
 - o Pôle Secrétariat Général et Juridique
 - o Pôle Financier et Ressources Humaines
 - o Pôle Développement et Animation du Territoire
 - o Pôle Technique et Arbitrage
 - o Pôle Communication et Evenementiel
 - o

Commissions Départementales

- L'ensemble des diverses commissions par pôle ont été présentées. Elles se remplissent au fur et à mesure.
- Le District de Côte d'Or recherche activement des dirigeantes ou dirigeants volontaires pour intégrer ces commissions. Le Secrétariat du District réceptionnera les mails des personnes intéressées (merci d'indiquer dans le mail la commission souhaitée).
- Les Commissions ont été adoptées lors de ce Comité Directeur. Les noms des membres pourront être validés lors du prochain Bureau.
- La mise en place de ces Commissions (et de leur nouvelle composition) est actée dès le soir du Comité Directeur.
- Le Président, Daniel Durand, propose qu'Elodie Ducreux, Mourad El Idrissi et Noel Valot deviennent Vice-Présidents pour cette nouvelle mandature. Demande acceptée à l'unanimité.

IV – Dossiers divers

Sécurisation des locaux du District

- Le Président et le Trésorier proposent leur projet de sécuriser les locaux du District.
- Un vote a été effectué afin d'avancer sur ce dossier. 1 contre, 5 abstentions, 11 pour.
- Patrick, Daniel et Jérôme rencontreront diverses entreprises afin d'obtenir des devis.
- Un vote sera à nouveau effectué lorsque le dossier sera bien plus avancé.

Correspondants Club via Footclubs

- En pleine crise sanitaire qui implique des reports de matches de dernière minute (suite aux cas Covid dans les clubs), les membres des Permanences Covid du District ont fait le constat que trop de clubs encore n'avaient pas, pour leur correspondant (via Footclubs), de coordonnées diffusables afin de les contacter urgemment.
- Le Secrétaire Général se mettra en relation avec le Secrétariat afin d'adresser, à nouveau, un mail à chaque club afin de rétablir la situation.
- Il sera également demandé à tous les clubs d'inscrire un Réfèrent Covid sur Footclubs.

Equipements

- Le Président de la Commission de la Communication sera amené à réfléchir sur une dotation des membres du Comité Directeur en équipement de type vêtements avec logo.
- Il est important que les clubs sachent quand un membre du District est présent dans leur stade pour répondre à d'éventuelles questions.

V – Intervention et tour de table

Intervention Peggy Seurat

- Par visioconférence, Peggy Seurat, CT DAP, a présenté les différents dossiers du Développement et de l'Animation des Pratiques.

-

Tour de table :

- Eric Giannini, Président de la Commission du Statut de l'Arbitrage, tire la sonnette d'alarme sur le nombre de clubs en infraction vis-à-vis de leurs arbitres.
- Frédéric Degand, Représentant des Arbitres, remercie le District pour son appui lors des dernières décisions. Il relate également que les situations compliquées (en termes de discipline) sont de plus en plus graves. Cette recrudescence demeure inquiétante.
- Elodie Ducreux, Coordinatrice du Pôle Développement et Animation du Territoire, demande à ce que nous soyons cohérents et rigoureux (vis-à-vis des mesures sanitaires mises en place) dans chaque mise en ligne de photos sur le Site du District.

Levée de la séance à 21 heures.

Prochain CD visioconférence et présentiel : Mardi 15 Décembre à Auxonne (horaire à définir).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : D. DURAND
Le secrétaire Général : N BRUNEL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS SENIORS – JEUNES – FEMININES et FOOTBALL DIVERSIFIE

PV N° 26 CC/10

REUNION DU 21 Octobre 2020

PRESIDENCE : M. LECOUR Bernard

PRESENTS : MM. NAUDET JP - PAGANT J-M - FAORO P - VALOT NOEL.

I. CHAMPIONNATS SENIORS 2020/2021

1.1 CHANGEMENTS DE DATES/HORAIRES

RAPPEL :

Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivant

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES			DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation
22760556	D1	0	VINGEANNE FC	1	QUETIGNY	3	25/10/2020	15H		STADE DE LA CÔTE à MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE
22761092	D3	A	VAL DE NORGE FC	2	PLOMBIERES	2	25/10/2020	12H	15H	

Match 22761095 D3 A ES MORVADELLE – MVF 3 du 25/10/2020 se jouera à LA ROCHE EN BRENIL

Les clubs désirant jouer en nocturne doivent avoir un éclairage contrôlé par la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives.

1.2 MATCHS REPORTES - REPROGRAMMATION DES MATCHES

Suite à la déclaration de cas positifs ou de cas contact à la COVID 19, nous vous informons que les rencontres ci-dessous programmée

MATCH 22761220 D3 B BRAZEY –ASSDOM du 18/10/20 se jouera le 11/11/2020

MATCH 22761223 D3 B REMILLY – EF VILLAGES du 18/10/20 se jouera le 11/11/2020

MATCH 22761227 D3 B ASSDOM – GENLIS 2 du 25/10/20 se jouera le 01/11/2020

MATCH 22761722 D4 E REMILLY 2 – STE RUFFEY MARIE 2 du 18/10/20 se jouera le 01/11/2020

MATCH 22761753 D4 F FCLA 2 – ASSDOM 2 du 18/10/20 se jouera le 11/11/2020

MATCH 22761755 D4 F ENT TART /AISEREY 2 – ASSDOM 2 du 25/10/20 se jouera le 29/11/2020

1.3 FORFAITS

Match 22761634 D4 – B MANLAY 2 – ST EUPHRONE 2 du 18/10/2020

Forfait déclaré de MANLAY 2.

En conséquence, la Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0-3 / - 1 point à MANLAY 2 pour en reporter le bénéfice à ST EUPHRONE 2.

Amende 50€ à MANLAY 2.

Match 22761694 D4 D VITTEAUX 2 – DIJON DINAMO 2 du 18/10/2020

Forfait déclaré de VITTEAUX 2.

En conséquence, la Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0-3 / - 1 point à VITTEAUX 2 pour en reporter le bénéfice à DIJON DINAMO 2.

Amende 50€ à VITTEAUX 2.

Match 22761604 D4 A UCCF 3 – MONTIGNY SUR AUBE du 17/10/2020

Forfait déclaré de MONTIGNY SUR AUBE.

En conséquence, la Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0-3 / - 1 point à MONTIGNY SUR AUBE pour en reporter le bénéfice à UCCF 3.

Amende 50€ à MONTIGNY SUR AUBE.

S'agissant du match aller le match retour devient UCCF 3 – MONTIGNY SUR AUBE

1.4 COURRIERS

- ✓ De Mr THIBERT JEROME et Mr CHUDZIAK : rapport de délégation. Pris note
- ✓ D'AS BEAUNE : nous informant que tous les entraînements sont suspendus jusqu'au 26/10/2020.
- ✓ De CHEVIGNY ST SAUVEUR : nous informant que les vestiaires sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

1.5 RECLAMATION D'APRES MATCH

Match 22761723 D4 E AFRIQUE F D – OUGES 2 du 18/10/2020

Réclamation d'après match de OUGES sur la qualification et la participation des joueurs d'AFRIQUE FD
La Commission des Compétitions demande au club de OUGES de compléter la feuille de match envoyée au district

Une réclamation d'après match ne concerne que la qualification et la participation des joueurs.

Décision différée.

1.6 CONTROLE FEUILLE DE MATCH

Match 22761091 D3 A UCCF 2 – ST EUPHRONE du 18/10/2020

Après vérification de la feuille de match, il s'avère que le joueur DESAINT ALEXANDRE - licence 2543458029 - de ST EUPHRONE a participé à la rencontre alors qu'il était en état de suspension d'1 match ferme à compter du 12/10/2020.

En conséquence, la Commission des Compétitions donne match perdu par pénalité 0.3 / - 1 point à ST EUPHRONE pour en reporter le bénéfice à UCCF 2.

Le joueur DESAINT ALEXANDRE licence 2543458029 de ST EUPHRONE reste suspendu d'1 match ferme à compter du 21/10/20 en équipe 1 et 2.

Amende 100€ à ST EUPHONE pour joueur suspendu ayant participé à une rencontre.

1.6 DELEGUE DE MATCH

Match 22761492 D3 D EF BEAUNOISE – ECHENON 2 : Mr DURAND Daniel au frais de EF BEAUNOISE

III. CHAMPIONNATS JEUNES 2020/2021

3.1 CHANGEMENT DE DATE/HORAIRE

RAPPEL :

Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Foot clubs) pour un changement de date en U18 – U15 – U13 TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.

Aucune remise de match ne peut s'effectuer sans l'accord du District

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes

Match 23186848 U13 D3 – F FCCL – Ent SAULON CORCELLES remis au 31/10/20.

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES		DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation	
22772298	U18 D1	O	FONTAINE LES DIJON	2	GEVREY	1	24/10/2020	10H	31/10/2020	
22772371	U15 D1	A	FONTAINE LES DIJON	2	DFCO (FEM)	3	12/12/2020	17H30	31/10/2020	13H30
22787232	U13 D1	A	DAIX	1	IS-SELONGEY	1	24/10/2020	13H30	21/11/2020	
22787244	U13 D1	A	D.F.C.O	1	ST APOLLINAIR	1	07/11/2020	14H		STADE DES POUSSOTS 2 à DIJON
23061735	U15 D2	A	CHENOVE	1	GRESILLES FC	1	24/10/2020	15H		15H
23061786	U13 D2	A	FONTAINE LES DIJON	3	U.S. C. D	2	31/10/2020	15H45	21/11/2020	
23061788	U13 D2	A	MARSANNAY	2	A.S. P. T. T. DIJON	2	31/10/2020	13H30	19/12/2020	
23061809	U13 D2	A	D.F.C.O (FEM)	2	A.S. P. T. T. DIJON	2	07/11/2020	14H	Non demandée	STADE DES POUSSOTS 2 à DIJON
23186389	U18 D3	B	SEURRE	1	GJ GENLIS VILLERS	2	25/10/2020	10H	11/11/2020	14H30
23186394	U18 D3	B	GRESILLES F.C	1	GEVREY CHAMBERT	2	31/10/2020	17H	11/11/2020	
23186761	U13 D3	D	AHUY FC	1	FONTAINE D'OUCHE AS	3	10/10/2020	14H	28/10/2020	
23186761	U13 D3	D	AHUY FC	1	FONTAINE D'OUCHE AS	3	10/10/2020	14H	28/10/2020	
23186781	U13 D3	E	U.F.C.O	2	DIJON U.L.F.E.	1	17/10/2020	15H	04/11/2020	
23186785	U13 D3	E	DIJON U.L.F.E.	1	U.S. C. D	3	24/10/2020	14H	18/11/2020	14H30

3.2 MATCHS REPORTES - REPROGRAMMATION DES MATCHES

Suite à la déclaration de cas positifs ou de cas contact à la COVID 19, nous vous informons que les rencontres des 17 et 18/10/2020 ont été annulées et reprogrammées :

Rectificatif du PV CC/9 du 14/10/2020

Match 22772298 U18 D1 FONTAINE LES DIJON 2 – GEVREY est remis au 31/10/2020

Match 23186394 U18 D3 – B GRESILLE FC – GEVREY 2 remis au 11/11/2020

Match 23061675 U18 D2 – A BEAUNE 2 – AUXONNE est remis au 1/11/2020

3.3 REPROGRAMMATION DES MATCHES – TERRAINS IMPRATICABLES

Match 23186677 U13 D3 – A ST REMY – Ent ESVO du 3/10/2020.

3.4 FORFAITS

MATCH 23061733 U15 D2 A DFCO FEM 4 – CF TALANT du 17/10/2020

Forfait déclaré de CF TALANT.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à CF TALANT 0-3 / -1 point pour en reporter le bénéfice à DCFO FEM 4

Amande 50€ à TALANT FC

MATCH 23186783 U13 D3 E DUC – GRESILLES FC 3 du 17/10/2020

Forfait déclaré de DUC

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à DUC 0-3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à GRESILLES FC

Amande 30 € à D.U.C

3.5 COURRIERS

- De Mr DUBUISSON, Arbitre : Pris note
- De EF VILLAGES : Pris note

III. CHAMPIONNATS FOOT DIVERSIFIE 2020/2021

FOOT ENTREPRISE

Entraînement

La commission a fait le nécessaire auprès du service des sports de la ville de Dijon, pour que les clubs puissent continuer d'avoir accès aux installations sportives municipal pendant la période des vacances solaire de la Toussaint.

Badges d'accès aux installations sportives

Tous les clubs doivent restituer leur badges d'accès aux installations sportives municipal, sous enveloppe au nom de leur club auprès du District de football et ceci avant le **mercredi 28 octobre 2020**.

En cas de non-retour ils n'auront plus accès aux installations.

3.1 REPROGRAMMATION DES MATCHES

Suite aux matchs de coupe de Côte d'or D3-D4, la Commission reprogramme les matchs ci-dessous

Match 22883435 D1 FE ATLAS – JURISTES remis au 14/11/2020

Match 22883437 MUNICIPAUX DIJON – ENSEIGNANTS du 31/10/2020 est remis à une date ultérieure

IV. CHAMPIONNATS FEMININS

4.1 DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE/HORAIRE

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES			DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure
23271796	U15FEM	B	IS-SELONGEY	1	DIJON UNIVERSITE CLU	1 17/10/2020	15H	28/11/2020	
23271807	U13 FEM	A	CHEVIGNY ST SAUVEUR	1	GEVREY CHAMBERT	1 28/11/2020	15H	28/11/2020	

Match 23283072 CRITERIUM FEM BEAUNE – EF VILLAGES du 12/10/20 en 02/11/2020

VI. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – **U13**
D1 - Séniors Féminines – U18 F – U15 F

La FMI sera mise en place en phase printemps pour les championnats U13 D2 et U13 D3

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Échec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

FMI NON REALISEES – JOURNEE des 17/10/2020 et 18/10/2020

Match 22761350 D3 C TILLE FC 2 –MERCÉUIL du 18/10/2020

La commission prend connaissance du rapport de TILLES FC.

Elle valide le résultat et demande au club de TILLES FC de transmettre la FMI.

Match 23186475 U15 D3 B AUXONNE – FCCL du 17/10/2020

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et rappelle au club d'Auxonne qu'un constat d'échec doit être établi puis signé par les deux clubs et l'arbitre du match, en cas de non utilisation de la FMI.

Elle valide le résultat.

Après vérification, il s'avère qu'aucun dirigeant du club de AUXONNE n'est rattaché à l'équipe. La Commission demande au club de AUXONNE de faire le nécessaire pour la prochaine journée.

Amende 36€ absence de constat d'échec à AUXONNE

Match 23271794 U15 à 8 FEM B MVF – FONTAINE LES DIJON du 17/10/2020

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs. Elle valide le résultat.

Après vérification, il se n'avère qu'aucun dirigeant du club de MVF n'est rattaché à l'équipe. La Commission demande au club de MVF de faire le nécessaire pour la prochaine journée.

Match 23287734 U15 à 8 FEM GJ VILLERS - BEAUNE du 17/10/2020

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et rappelle au club GJ GENLIS VILLERS qu'un constat d'échec doit être établi puis signé par les deux clubs et l'arbitre du match, en cas de non utilisation de la FMI.

Elle valide le résultat.

Amende 36€ pour absence de constat d'échec à GJ GENLIS VILLERS

Match 23283076 CRITERIUM FEM POUILLY EN AUXOIS – NEUILLY CRIMOLOIS SENNECEY du 19/10/2020

La commission prend connaissance de la feuille de match papier

Elle valide le résultat.

Après vérification, il se n'avère qu'aucun dirigeant du club de POUILLY EN AUXOIS n'est rattaché à l'équipe. La Commission demande au club de POUILLY EN AUXOIS de faire le nécessaire pour la prochaine journée.

Amende 36 € pour absence de constat d'échec à POUILLY EN AUXOIS

6.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 17 et 18/10/2020

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I : TALANT, DFCO FEM, BRESSEY. Amende 16€

Non transmission de la F.M.I :

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : B. LECOUR

Le Secrétaire : P. FAORO